

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Communication : contact@mupras.com
Médecin en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La mutuelle garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

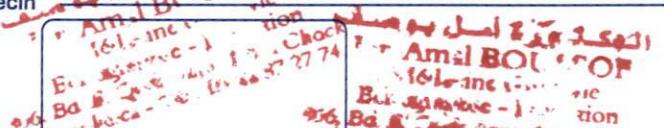
Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1067 Société : Retraite RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : 63676
Nom & Prénom : ADARI LARBI
Date de naissance : 01/01/1944
Adresse : 18 résidence ENNAIM 2 - Oued Tialeb - Ain Chock CASA BLANCA
Tél. : 06-10-90-55-14 Total des frais engagés : 2965,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/01/2021

Nom et prénom du malade : MS LARBI ADARI Age : 77

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : gout - goutteux

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : MUPRAS

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL 103.1.2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/03/2022	Actes	0	10000	Signature et cachet du Médecin

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 101 Bd El Qods Lot Mandarona, Rue 14 Inara 14 im Chok Casa Tel: 05 22 52 82 53	09/03/21	22 NG 40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
	2018-01-01		

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

Docteur Amal BOUSSOF

Médecine Générale

EXP	31.30	31.30	31.30
PPV	31.30	31.30	31.30
EXP	31.30	31.30	31.30
PPV	31.30	31.30	31.30

EXP	31.30	31.30	31.30
PPV	31.30	31.30	31.30
EXP	31.30	31.30	31.30

EXP	31.30	31.30	31.30
PPV	31.30	31.30	31.30
EXP	31.30	31.30	31.30

ORDONNANCE

8/10/31/2021 ضاء، في

ABARI LARBAT

118,00 X 20 R 200

بل بوص

عام

بالصدى (التلفزة)

(ريجيم)

PPV 118DH50

PPV 118DH50

STRUCTUM 500MG 60

MAPHAR

P.P.V. : 222,00 DH

STRUCTUM 500MG 6

MAPHAR

P.P.V. : 222,00 DH

153,30

153,30

153,30

153,30

153,30

153,30

63,20

63,20

150,440

150,440

87 27

PPU: 168,20 DH
LOT: 644971
PER: 02/22

168,20

Cy a 2. l 5 ut
o

- August → lg

PPV: 20DH00
PER: 09/23
LOT: J2351

20,10 x 2 l s a 2 l 5
→ D s l i g i p

PPV: 20DH00
PER: 09/22
LOT: I1994

naproxene

47,90 x 2 l s a 2 l 5
- Algide 47,00
→ 2 gel a 2 l (2 beites)

PPV: 05220018
PER: 02/2025
LOT: 47,00

52,80 12 e t a g e l e 22,70

PPV: 05220018
PER: 02/2025
LOT: 52,80

PPV: NOV 2023
PER: 52 DH 80

52,70 x 2 l s a 2 l 5
- Bayectum → 22,70

PPV: 05220018
PER: 02/2025
LOT: 52,70

147,00 l a p p a 2 l 5
- F de a l e s

Distribué au Maroc par
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura-Maroc
N°Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20DM
PPC : 147,00DH

57,00 x 2 l s a 2 l 5
- D i g r

57,00

57,00 x 2 l s a 2 l 5
- D i g r

57,00

2806.40 l c p a 2 l 5
- D i g r

57,00
N°2